

## ACTUALITÉS

### Tavelure

Pas de risque

### Chancre

Période sensible

### Puceron cendré

Plus de fondatrices

### Anthonyme du pommier

Période à risque

Faire les frappages

### Xylébores

Vol s'accroît

### Psylles du poirier

Larves observées

### Cécidomyies des poirettes

Période à risque

### Floraison

Nouvel arrêté « abeilles »

Accéder au  
site de la  
Surveillance  
Biologique du  
Territoire en  
clicquant [ici](#)

Ce bulletin est rédigé sur la base d'observations provenant de vergers répartis en Pays de la Loire. S'ajoutent les observations et signalements des acteurs de la filière présents sur l'ensemble de la région.

## POMMES - POIRES

### • Phénologie

#### Pommier

Les stades évoluent lentement avec les températures basses. Canada arrive au stade C (BBCH 53). Gala, Golden, Jazz et swing sont au stade D (BBCH 56).

Les variétés plus avancées comme Pink Lady arrivent au stade E (BBCH 57).

D'autres atypiques, comme la variété Anna, sont déjà en pleine floraison.



Stade C / pommier



Stade C3 / pommier



Stade D / pommier



Stade E / pommier

#### Poirier

Angély et Comice sont au stade D3, Conférence et Williams sont au stade E-E2 (BBCH 57-59).



Stade C3 / poirier



Stade D / poirier



Stade E / poirier

### ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)
- [www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)
- [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

## • Prévisions météorologiques

Pas de précipitations prévues. La pression des maladies fongiques sera moindre mais les températures plus douces vont favoriser les insectes, qui apprécient ces conditions.

## • Le réseau d'observation

### Semaine 11

#### Parcelles de référence :

Pommiers : 18 parcelles dont 6 en production biologique

Poiriers : 3 parcelles

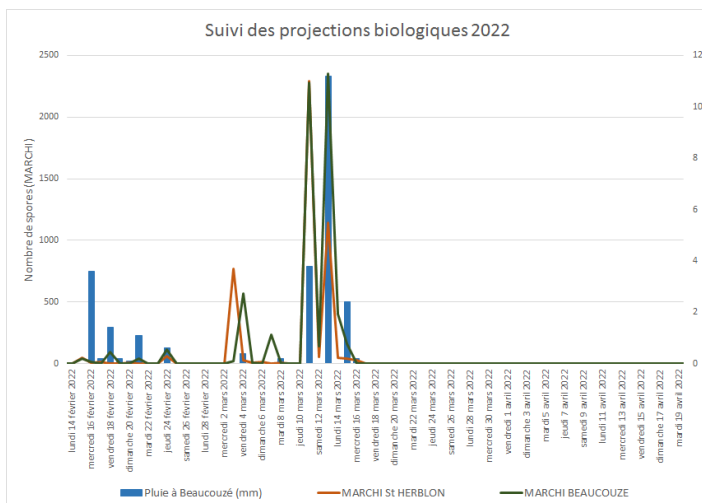
#### Départements :

Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe.

## • Tavelure

### Suivis biologiques

Les relevés des capteurs de spores montrent des projections importantes le week-end dernier.



### Evaluation du risque

Pour rappel, le risque de contamination primaire n'est présent que si les trois conditions suivantes sont réunies :

1. Stade sensible atteint à l'apparition des organes verts (stade C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier).
2. Présence d'ascospores provenant des organes de conservation qui les libèrent à maturité lors des pluies.
3. Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.

Il convient donc de surveiller l'évolution des stades phénologiques des variétés pour raisonner la protection contre la tavelure.

**Les températures plus douces sont favorables à la maturation des spores. Si l'humectation est suffisante, des contaminations seront possibles lors du prochain épisode pluvieux.**

### POMMIER



C



C3

### POIRIER



C3



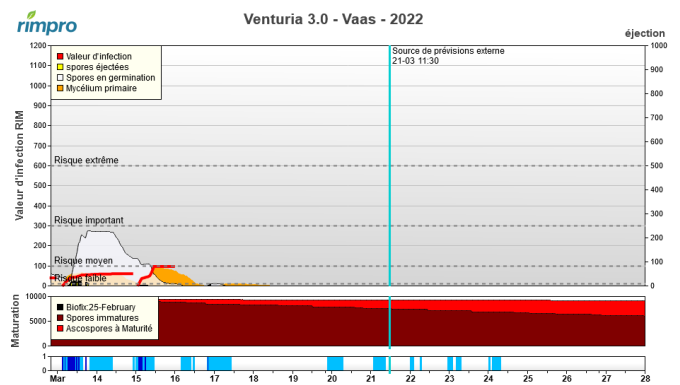
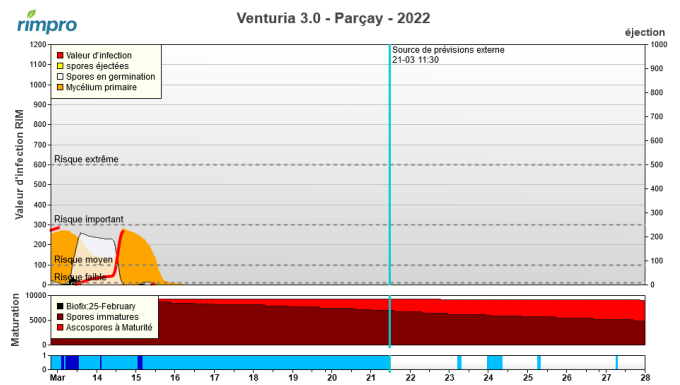
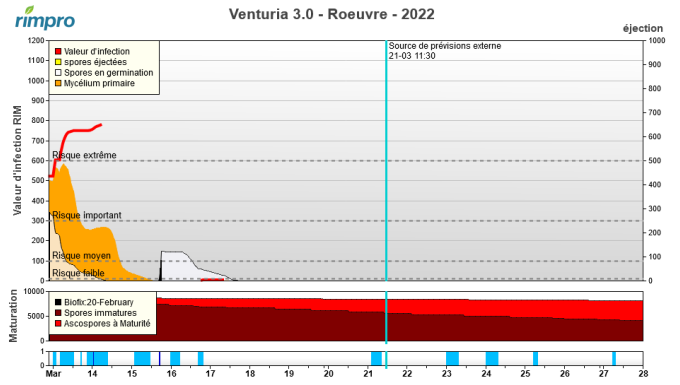
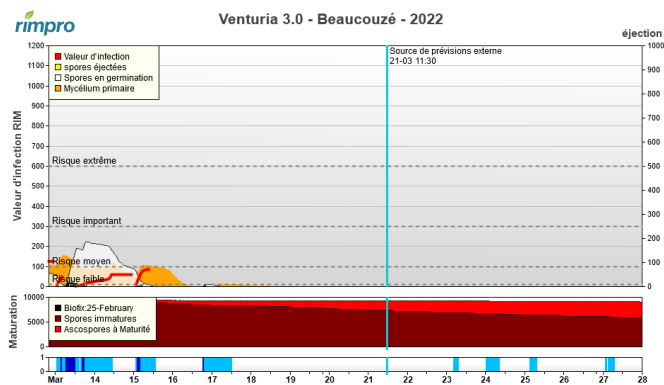
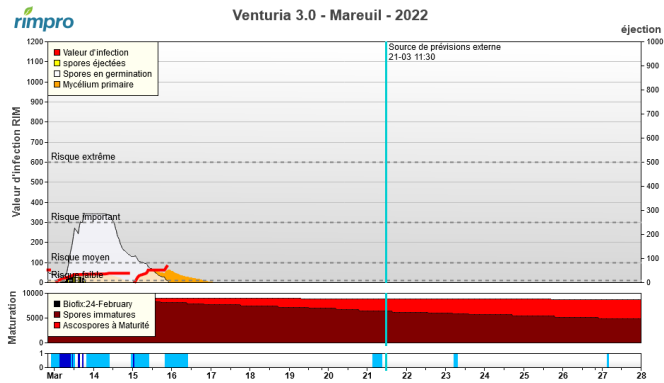
D

### Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après les tables de Mills et Laplace)

Température moyenne (°C)	7	8	10	11	12	13	15	18
Période d'humectation pour un risque moyen de contamination (en heure)	18	17	14	13	12	11	9	8

### • Modèle tavelure RIMpro

Pas de risque tavelure pour les prochains jours, mais la maturation des spores se poursuit et les stocks augmentent. Vigilance lors du prochain épisode pluvieux !



## • Chancre commun

### Evaluation du risque

La période actuelle de gonflement et d'éclatement des bourgeons est propice aux contaminations, en présence d'inoculum.  
Les conditions sèches seront moins favorables.



Après prophylaxie dans les parcelles chan-crées, il est impératif de sortir les bois de taille. Leur broyage ne ferait que disperser l'inoculum dans la parcelle.

## • Puceron cendré

### Observations

Les éclosions des œufs d'hiver continuent et des fonda-trices de puceron cendré, globuleuses, de couleur gris-vert sont signalées sur les bourgeons.  
Les fondatrices de pucerons cendrés sont plus nombreuses.

### Evaluation du risque

La période à risque est en cours. A surveiller compte tenu de son incidence sur les pommiers.

### Seuil indicatif de risque

La simple présence du puceron cendré constitue le seuil de nuisibilité.



### Méthodes alternatives



Compte tenu de l'impact du puceron cendré sur le verger, de la limite des méthodes de lutte utilisées jusqu'à présent et de la diminution du nombre de spécialités phytosanitaires, la combi-naison et l'optimisation des méthodes alternatives deviennent indispensables pour maîtriser ce ravageur.

## • Xylébore disparate

### Observations

La semaine dernière, 4 captures pour 4 pièges. Ce week-end, 1 à 10 individus ont été relevés dans chaque piège.

### Piégeage

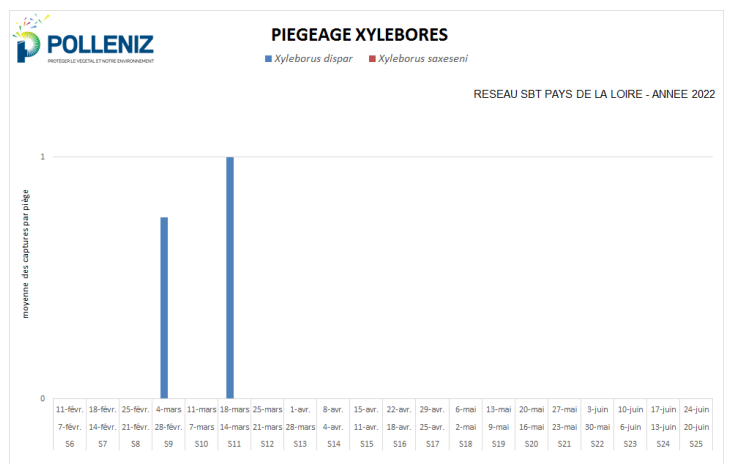
Les pièges sont à positionner dans les endroits fréquentés, dans les zones les plus sensibles (entrée, chauffage, haies, bord du champ).

Un piège est nécessaire pour la surveillance d'une parcelle de 0,5 à 1ha.

Le piégeage de masse pour réduction de l'attaque néces-site 8 pièges par ha.

### Evaluation du risque

Les adultes quittent leurs galeries lorsque les conditions deviennent favorables (les femelles émergent théorique-ment lorsque la température diurne est supérieure à 18 °C). Les températures actuelles vont favoriser les émergences.



## • Chenilles défoliatrices et tordeuses

---

### Observations

A l'ouverture des boutons floraux, c'est le moment d'observer les chenilles (arpen-teuses ou cheimatobies, noctuelles et tordeuses).

Concernant les chenilles de tordeuses de la pelure, vous les repérez par leurs dégâts : morsures de feuilles et filaments reliant les feuilles ou les boutons.

Pour évaluer la pression, observer 500 bouquets floraux par parcelle (10 bouquets sur 50 arbres).

Des petites larves sont signalées.

### Evaluation du risque

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur.

Les parcelles sensibles aux tordeuses sont à surveiller de près.

### Seuil de nuisibilité

Le seuil à retenir est de 5 % d'organes occupés par une larve.

## • Hoplocampe

---

### Evaluation du risque

La floraison constitue la période à risque où les femelles vont déposer leurs œufs sous les sépales des fleurs (une trentaine par femelle).

Au bout de 8 à 18 jours selon la température, les jeunes larves creuseront une galerie sous l'épiderme faisant le tour du fruit avant de le perforer pour pénétrer plus profondément en son cœur.

### Piégeage

La pose des pièges englués constitués de deux plaques entrecroisées doit s'effectuer dès le stade D-E.

Retirer les pièges dès la chute des pétales pour ne pas piéger d'autres insectes non ravageurs.

### Prophylaxie

Deux semaines après la fin de la floraison, lorsque c'est possible (petite parcelle), ramassez les premiers fruits touchés pour limiter la propagation de l'insecte, détruisez-les en s'assurant de la mortalité des larves d'hoplocampe.



Piège à hoplocampe

## • Anthonome du pommier

---

### Observations

Des anthonomes sont détectés lors des battages réalisés dans des parcelles bio.

Les anthonomes sont plus faciles à détecter sur les rangs à proximité des bois ou des haies épaisses.

### Seuil de nuisibilité

Le seuil habituellement retenu était de 30 adultes pour 100 battages mais celui de 10 individus pour 100 frappages semble plus adapté aux parcelles conduites en agriculture biologique où sa gestion est difficile.

On peut également observer les piqûres nutritionnelles des bourgeons. Le seuil d'intervention est alors fixé à 10 % des bourgeons présentant des piqûres de nutrition.

### Evaluation du risque

La période à risque s'étale du stade B à D, avec une température moyenne favorable de 7 à 8 °C.

Les pontes ont lieu dans les fleurs, à l'intérieur des bourgeons.

# P OIRES

---

## • Psylle du poirier

---

### Observations

Des larves sont observées dans les parcelles fixes observées. Les pontes ont peu évolué la semaine dernière, plus froide.

### Evaluation du risque

Les températures max > 10 °C sont propices à l'activité des femelles et donc aux pontes.

Il est important de maintenir une barrière physique suffisante, à renouveler en cas de lessivage.

## • Puceron mauve

---

### Observations

Aucune fondatrice de puceron mauve n'est observée dans les parcelles fixes de poirier.

### Evolution du risque

Comme le puceron cendré sur pommier, il provoque l'arrêt de croissance des pousses et l'enroulement des feuilles. Les jeunes fruits peuvent chuter.

Attention en cas d'intervention à ne pas perturber les prédateurs de psylle.

## • Cécidomyies des poirettes

---

Le vol groupé de dure que deux semaines, fin mars - début avril. La femelle pond dans le bouton floral, au stade D3-E. Selon leur précocité, les variétés peuvent être touchées, ou pas.

Les larves se développeront dans les jeunes fruits, entraînant leur déformation (calebasse), puis leur chute.

### Observations

La mise en place de piège chromatique jaune, positionnés près du sol (fil de palissage inférieur) peut permettre de mieux cibler le vol.

### Evolution du risque

Dans les parcelles à risque (dégâts en 2021) ayant atteint le stade sensible, l'augmentation des températures pourrait entraîner des pontes.

A surveiller.

## • Période de floraison – insectes pollinisateurs

*L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 est entré en vigueur le 1er janvier 2022.*

Cet arrêté étend à tous les produits phytopharmaceutiques le principe d'une évaluation de la possibilité d'utiliser un produit phytopharmaceutique pendant la période de floraison sur les cultures attractives pour les pollinisateurs et sur les zones de butinage au regard du risque pour les pollinisateurs. Si le produit est autorisé par l'Anses pour un usage en floraison le traitement doit, sauf cas particulier, être réalisé dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. L'arrêté prévoit des mesures transitoires et un calendrier de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Le présent arrêté est pris en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime. Il peut être consulté sur le sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles.](#)

**Rédacteur :** Stéphane LAMARCHE - Polleniz - [stephane.lamarche@polleniz.fr](mailto:stephane.lamarche@polleniz.fr)

**Directeur de publication :** Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire

**Comité de relecture :** CAPL, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Ets RIPERT, Fruits du Loir, GDAF, INRAE, SABOC, SCAFLA, TERRYLOIRE, TECH'POM, Vergers d'Anjou, Vergers Gazeau, Vergers de la Blotière.



**Observateurs :** producteurs, techniciens, distributeurs et jardiniers amateurs.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.*